

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1453

2 juillet 2011

SOMMAIRE

Alisa S.A., SPF	69706	Extensa Participations I S.à r.l.	69727
Am Bann 3-5	69732	Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.	69741
Aria Sicav	69735	Fulvie S.A.	69737
Association Familiale d'Investisseurs Res- ponsables - AFIR Holding & Management Company	69738	G.I.T.E.N. Groupe International des Tech- nologies Naturelles	69743
Best Deal Holding S.A.	69733	Hera Wireless S.A.	69714
BosstoBoss S.A.	69738	Kaupthing Manager Selection	69740
BRE/Larry Berlin I S.à r.l.	69723	Larry Berlin I S.à r.l.	69723
BRE/Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	69725	Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	69725
BRE/Larry Condo S.à r.l.	69732	Larry Condo S.à r.l.	69732
BRE/Larry Holdco S.à r.l.	69734	Larry Holdco S.à r.l.	69734
BRE/Larry Midco S.à r.l.	69736	Larry Midco S.à r.l.	69736
BRE/Larry Saxony S.à r.l.	69739	Larry Saxony S.à r.l.	69739
BRE/Larry Topco S.à r.l.	69743	Larry Topco S.à r.l.	69743
CEPF New Bridge S.à r.l.	69727	Oasis Finance SA	69744
CEPF Weisseritz S.à r.l.	69730	ONEX Carestream Health Holdings II Li- mited S.à r.l.	69713
Cifac S.A.	69729	Quixline.com S.A.	69738
Commercial Metals Company US (Luxem- bourg), S.C.S.	69698	REF IV Luxembourg S.à r.l.	69707
Cortem International S.A.	69730	Sequel S.A.	69698
Creos Luxembourg S.A.	69725	SES Latin America	69729
dfl Luxembourg One S.à r.l.	69738	Sicav Placeuro	69738
DTE S.A.	69714	Siitnedif Tordesillas SICAV	69713
Duferco Logistic S.A.	69739	The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF	69724
Eureconsult S.A.	69731		
European Training & Certification Services S.A.	69702		

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.545.

Commercial Metals Company, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, DE-19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite près du Delaware Secretary of State sous le numéro 0406521

et

Commercial Metals Company US, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, DE-19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite près du Delaware Secretary of State sous le numéro 4965003,

ont constitué ensemble une société en commandite simple (la "Société"). Les parties conviennent que la date effective de constitution de la Société est le 21 avril 2011. La Société aura les caractéristiques suivantes:

1) Les Associés de la Société sont Commercial Metals Company - une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, DE-19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite près du Delaware Secretary of State sous le numéro 0406521 (l'associé commanditaire) et Commercial Metals Company US, LLC - une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, DE-19808, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite près du Delaware Secretary of State sous le numéro 4965003 (l'associé commandité).

2) L'objet de la Société est l'acquisition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société commerciale, industrielle, financière ou autre, de droit luxembourgeois ou étranger, et d'accorder à toute société holding, filiale ou filiale affiliée ou toute autre société affiliée de quelque manière que ce soit avec la Société ou à la prédate société holding, filiale, ou filiale affiliée dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et d'appeler des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; finalement d'accomplir toute opération directement ou indirectement liée à son objet social.

3) Le siège social de la Société est établi au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

4) Le capital social de la Société est fixé à 20.000,- EUR (vingt mille euros). L'associé commanditaire a contribué au capital social de la société par un apport en nature pour un montant de EUR 19.800,- (dix-neuf mille huit cents euros). L'associé commandité a contribué au capital social de la société par un apport en nature pour un montant de 200,- EUR (deux cents euros).

5) La Société sera gérée exclusivement par son associé commandité. Les pouvoirs non expressément accordés à l'assemblée générale des associés par la loi luxembourgeoise ou par le contrat de société entrent dans la compétence de l'associé commandité.

6) La société est engagée par la signature individuelle de son associé commandité ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle un pouvoir de signature pour le compte de la Société aurait été valablement délégué par l'associé commandité en conformité avec l'article 9.1. des statuts de la Société.

7) La société a été formée sous seing privé en date du 21 avril 2011. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Le 29 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011059526/46.

(110066135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Sequel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.990.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SEQUEL S.A.", a "société anonyme", having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, incorporated by deed of the undersigned notary dated March 29, 2011, registered at the Trade Register of Luxembourg section B number 159.990.

The meeting is presided by Mr. Patrick Moinet, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Serge Bernard, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,110 (three thousand one hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Resignation and discharge to one member of the Board of Directors.

2. Statutory appointment.

3. Acknowledgment of losses amounting to an amount greater than half of the capital and decision to be taken in relation with the possible dissolution of the company.

4. Decrease of the corporate capital by an amount of EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros), so as to bring it from its current amount of EUR 311,000.- (three hundred and eleven thousand Euros), to an amount of EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros), to partially clear the losses of the company amounting to EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros) by reducing the par value of the 3,110 (three thousand one hundred and ten) existing shares of EUR 100.- (one hundred Euros) to bring it to EUR 50.- (fifty Euros).

5. Capital increase of EUR 171,050.- (one hundred seventy-one thousand and fifty Euros) to bring it from its present amount of EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros) to the amount of EUR 326,550.- (three hundred twenty six thousand five hundred and fifty Euros), by the creation of 3,421 (three thousand four hundred twenty-one) new shares of EUR 50.- (fifty Euros) each.

6. Subscription and full payment of the 3,421 new shares in cash.

7. Amendment of Article 5.1 of the Statutes.

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the assembly unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The assembly resolves to accept the immediate resignation of Mr. Patrick MOINET from his mandate as administrator and to grant him full and final discharge for the execution of his mandate until today.

Second resolution

The assembly appoints as new director:

Mr. Olivier LIÉGEOIS, private employee, born, 27 October 1976 in Bastogne (Belgium), professionally residing at 16, avenue Pasteur in L-2310 Luxembourg. He continues the mandate of his predecessor, which will expire on March 29, 2017.

Third resolution

Having considered the report of the board of directors that shows a cumulative loss amounting to EUR 162,029.- (one hundred sixty two thousand and twenty nine Euros), the assembly, under section 100 of the Law on commercial companies, decides the continuation of the company and shall discharge the Council in respect of its obligations under the said section 100.

Fourth resolution

The assembly resolves to decrease the share capital by an amount of 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros), so as to bring it from its current amount of EUR 311,000.- (three hundred and eleven thousand Euros), to an amount of EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros), to partially clear the losses of the company amounting to EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros) by reducing the par value of the 3,110 (three thousand one hundred and ten) existing shares of EUR 100.- (one hundred Euros) to bring it to EUR 50.- (fifty Euros).

All powers are granted to the Board to make the necessary accounting entries.

Fifth resolution

The assembly then decides to increase the share capital by an amount of EUR 171,050.- (one hundred seventy-one thousand and fifty Euros) to bring it from its present amount of EUR 155,500.- (one hundred fifty five thousand five hundred Euros) to the amount of EUR 326,550.- (three hundred twenty six thousand five hundred and fifty Euros), by the creation of 3,421 (three thousand four hundred twenty-one) new shares of EUR 50.- (fifty Euros) each.

Sixth resolution

The assembly, after noting that the majority shareholder has waived its preferential right to subscription, decides to admit to the subscription of all of 3,421 (three thousand four hundred twenty-one) new shares: SO.FI.RE. Società Fiduciaria e di revisione S.r.l., an Italian company with registered office in Milan (Italy), Corso Giacomo Matteotti number 10.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the company SO.FI.RE., prenamed, duly represented by Patrick Moinet prenamed by virtue of a proxy as mentioned above;

which, by its representative named above, said to subscribe to the 3,110 (three thousand one hundred and ten) new shares and fully paid up by contribution in cash to a bank account in the name of the company "SEQUEL S.A.", subscribes, so that the sum of EUR 171,050.- (one hundred seventy-one thousand and fifty Euros) is now at the disposal of the latter, as it has been proved to the notary by the relevant bank statement.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the assembly decides to amend the Article 5.1. of the bylaws in order to read as follows:

"Art. 5.1. The capital of the Company is set at EUR 326,550.- (three hundred twenty six thousand five hundred and fifty Euros), represented by 6,531 (six thousand five hundred and thirty one) shares of EUR 50.- (fifty Euros) each, all subscribed and fully paid."

Costs

Costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever incurred by the company and charged to it by reason of the present are estimated without prejudice to the sum of 1,800 Euros.

With no other agenda, the meeting was adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Prevailing version

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SEQUEL S.A.», ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.990, constituée suivant acte reçu en date du 29 mars 2011, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Moinet, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Bernard, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée signée ne varietur au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les trois mille cent dix (3.110) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Démission et décharge à un membre du Conseil d'administration.
2. Nomination statutaire.
3. Constatation de pertes s'élevant à un montant supérieur à la moitié du capital social et décision à prendre quant à la dissolution éventuelle de la société.
4. Réduction du capital social de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 311.000,- (trois cent onze mille Euros), à un montant de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros), en vue d'apurer partiellement les pertes de la société à concurrence de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros), par la réduction de la valeur nominale des 3.110 (trois mille cent dix) actions existantes de EUR 100,- (cent Euros) en la ramenant à EUR 50,- (cinquante Euros).

5. Augmentation du capital social de EUR 171.050 (cent soixante et onze mille cinquante Euros), pour le remonter de son montant actuel de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros) à EUR 326.550,- (trois cent vingt six mille cinq cent cinquante Euros), par la création de 3.421 (trois mille quatre cent vingt et un) actions nouvelles de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.

6. Souscription et libération intégrale des 3.421 actions nouvelles, par apport en numéraire.

7. Modification afférente de l'article 5.1 des Statuts.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Patrick MOINET de son poste d'administrateur et lui donne décharge entière et définitive de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Olivier LIÉGEOIS, employé privé, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance le 29 mars 2017.

Troisième résolution

Ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration qui laisse apparaître une perte cumulée d'un montant de EUR 162.029,- (cent soixante deux mille et vingt-neuf Euros), l'assemblée, dans le cadre de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, décide la continuation de la société et donne décharge au Conseil en ce qui concerne les obligations lui incombant en vertu dudit article 100.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 311.000,- (trois cent onze mille Euros), à un montant de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros), en vue d'apurer partiellement les pertes de la société à concurrence de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros), par la réduction de la valeur nominale des 3.110 (trois mille cent dix) actions existantes de EUR 100,- (cent Euros) en la ramenant à EUR 50,- (cinquante Euros)

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Cinquième résolution

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 171.050,- (cent soixante et onze mille cinquante Euros), pour le remonter de son montant actuel de EUR 155.500,- (cent cinquante cinq mille cinq cents Euros) à EUR 326.550,- (trois cent vingt six mille cinq cent cinquante Euros), par la création de 3.421 (trois mille quatre cent vingt et un) actions nouvelles de EUR 50,-(cinquante Euros) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire majoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des 3.421 (trois mille quatre cent vingt et un) actions: la société de droit italien SO.FI.RE. Società Fiduciaria e di Revisione S.r.l., ayant son siège social à Milan (Italie), corso Giacomo Matteotti numéro 10.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes la société de droit italien SO.FI.RE., prénommée, représenté par Patrick Moinet prénommé en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 3.421 (trois mille quatre cent vingt et un) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société «SEQUEL S.A.», prédésignée, de sorte que la somme de EUR 171.050,- (cent soixante et onze mille cinquante Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 326.550,- (trois cent vingt six mille cinq cent cinquante Euros), représenté par 6.531 (six mille cinq cent trente et une) actions de EUR 50,- (cinquante Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

69702

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. MOINET, O. LIÉGEOIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2011. Relation: LAC/2011/17399. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011057334/189.

(110064679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

European Training & Certification Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.427.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "INDEV S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110138, ici représentée par Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant rester annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "EUROPEAN TRAINING & CERTIFICATION SERVICES S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les activités d'organisme accrédité selon la norme ISO/CEI 17021 consistant en la réalisation d'évaluations de la conformité dans le domaine des systèmes de management en ce compris, l'inspection, la certification, l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

La Société a également pour objet toutes les activités relevant de la profession de conseil économique. La Société peut également procéder à toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité,

la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,-EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 4^{ème} mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3.- Le premier président du Conseil d'administration et le premier administrateur-délégué pourront être nommés dans l'assemblée générale extraordinaire qui suit les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatre cents (400) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique INDEV S.A. prédésigné et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique*

Le comparant prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont nommés aux fonctions de membres du conseil d'administration:
 - Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né le 12 juillet 1959 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
 - Monsieur Claude SCHETTGEN, consultant indépendant, né le 13 juillet 1957 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4B Ennert dem Bierg L-5244 Sandweiler
 - Madame Madeleine SIMEON, administratrice de société, née le 17 décembre 1939 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- 3) Conformément aux dispositions transitoires ci-dessus, l'assemblée générale nomme Monsieur Jean-Luc JOURDAN, préqualifié aux fonctions de président du conseil d'administration, et d'administrateur-délégué, lequel aura en sa qualité d'administrateur délégué, tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.
- 4) GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.939, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.
- 6) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thierry NOWANKIEWICZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2011. Relation GRE/2011/1559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057107/235.

(110064211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Alisa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Aktionäre gehalten am 18. Mai 2011

Die Hauptversammlung der Aktionäre, gehalten am 18. Mai 2011, hat folgenden Beschluss einstimmig gefasst:

Die Hauptversammlung erneuert die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur statutarischen Hauptversammlung des Jahres 2016:

- Herr Albert Schäfer, geboren am 11.04.1925 in Telgte (Deutschland), mit Berufsadresse in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht,
- Herr Georg Schäfer, geboren am 04.01.1957 in Willich (Deutschland), mit Berufsadresse in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht,
- Herr Christian Schäfer, geboren am 23.09.1982 in Höxter (Deutschland), mit Berufsadresse in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht,

- Herr Jörg Hausmann, geboren am 22.07.1970 in Birkenfeld (Deutschland), mit Berufsadresse in L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht,

Die Hauptversammlung erneuert das Mandat des Rechnungsprüfers Herr François Georges, geboren am 20. März 1967 in Luxemburg, mit Berufsadresse in L-1330 Luxemburg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, bis zur statutarischen Hauptversammlung des Jahres 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Mai 2011.

Für gleichlautende Ausfertigung

ALISA S.A. SPF

Unterschrift

Référence de publication: 2011069587/27.

(110076849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 932.950,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.145 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1519 of August 6, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of February 22, 2011.

THERE APPEARED:

RE Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.245 and having a share capital of EUR 1,775,850.-;

RE Family Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.939 and having a share capital of EUR 1,230,425.-;

RE Pet Food S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.864 and having a share capital of EUR 752,850.-;

RE Swimwear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.598 and having a share capital of EUR 2,607,300.-;

RE Orthopedics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.275 and having a share capital of EUR 1,990,275.-;

RE Car Parts S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.608 and having a share capital of EUR 45,000.-;

RE Educations S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.597 having a share capital of EUR 45,000.-;

All here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of seven (7) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at nine hundred twenty-four thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 924,925.-) represented by

- seven thousand one hundred and three (7,103) Class A Tracker Shares (as defined in the Articles), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Coatings S.à r.l.;

- four thousand eight hundred and eighty (4,880) Class B Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Family Healthcare S.à r.l.;

- two thousand four hundred and twenty-eight (2,428) Class C Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Pet Food S.à r.l.;

- thirteen thousand four hundred and ten (13,410) Class D Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Swimwear S.à r.l.;

- seven thousand eight hundred and fifty-six (7,856) Class E Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Orthopedics S.à r.l.;

- one hundred and twenty (120) Class F Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Car Parts S.à r.l.; and

- one thousand and two hundred (1,200) Class G Tracker Shares (as defined in the Articles) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all held by RE Educations S.à r.l.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand and twenty-five euro (EUR 8,025.-) to bring it from its present amount of (nine hundred twenty-four thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 924,925.-) to nine hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 932,950.-) by the issuance of three hundred and twenty-one (321) new Class F Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription to and payment of the three hundred and twenty-on (321) new Class F Tracker Shares by RE Car Parts S.à r.l. by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of nine hundred and twenty-four thousand and nine hundred and twenty-five euro (EUR 924,925.-) to nine hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 932,950.-) by the issuance of three hundred and twenty-one (321) new Class F Tracker Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

RE Car Parts S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to three hundred and twenty-one (321) new Class F Tracker Shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of eight thousand and twenty-five euro (EUR 8,025.-) by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable that RE Car Parts S.à r.l. has against the Company (the Receivable).

The existence and valuation of the Receivable is evidenced by *inter alia*, (i) a contribution certificate issued by the management of RE Car Parts S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated March 15, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

“- RE Car Parts S.à r.l. has a receivable against the Company in an aggregate amount of twelve million eight hundred and twenty-seven thousand euro (EUR 12,827,000.-) (the Receivable), a portion of which corresponding to an aggregate amount of eight thousand and twenty-five euro (EUR 8,025.-) shall be contributed to the capital of the Company (the Portion);

- the Portion of the Receivable contributed by RE Car Parts S.à r.l. to the Company is shown on the attached balance sheet as per March 15, 2011 and booked under item “Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / b) becoming due and payable within one year / RE Car Parts” (the Balance Sheet);

- RE Car Parts S.à r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is incontestable, payable and due;

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at eight thousand and twenty-five euro (EUR 8,025.-) and since the establishment of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by RE Car Parts S.à r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RE Car Parts S.à r.l. and upon the contribution of the Portion of the Receivable by RE Car Parts S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Portion of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Contribution Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at nine hundred thirty-two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 932,950.-) represented by seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share), four thousand and eight hundred and eighty (4,880) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), two thousand and four hundred and twenty-eight (2,428) Class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), thirteen thousand and four hundred and ten (13,410) Class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), seven thousand eight hundred fifty-six (7,856) class E tracker shares (in case of plurality, the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), four hundred and forty-one (441) class F tracker shares (in case of plurality, the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share) and one thousand two hundred (1,200) class G tracker shares (in case of plurality, the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up, (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class F Tracker Shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 5,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.145 (la Société). La Société a été constituée suivant du notaire instrumentaire reçu le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 6 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 355 du 22 février 2011.

ONT COMPARU:

RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.245 et ayant capital social de EUR 1.775.850,-;

RE Family Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.939 et ayant un capital social de EUR 1.230.425,-;

RE Pet Food S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.864 et ayant un capital social de EUR 752.850,-;

RE Swimwear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.598 et ayant un capital social de EUR 2.607.300,-;

RE Orthopedics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.275 et ayant un capital social de EUR 1.990.275,-;

RE Car Parts S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.608 et ayant un capital social de EUR 45.000,-;

RE Educations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.597 et ayant un capital social de EUR 45.000,-;

Toutes ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de sept (7) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à neuf cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 924.925,-) représenté par

- sept mille trois (7.103) Parts Sociales Traçantes de Classe A (telles que définies dans les Statuts de la Société), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Coatings S.à r.l.;

- quatre mille huit cent quatre-vingts (4.880) Parts Sociales Traçantes de Classe B (telles que définies dans les Statuts de la Société), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Family Healthcare S.à r.l.;

- deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) Parts Sociales Traçantes de Classe C (telles que définies dans les Statuts de la Société) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Pet Food S.à r.l.;

- treize mille quatre cent dix (13.410) Parts Sociales Traçantes de Classe D (telles que définies dans les Statuts de la Société) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Swimwear S.à r.l.;

- sept mille huit cent cinquante-six (7.856) Parts Sociales Traçantes de Classe E (telles que définies dans les Statuts de la Société) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Orthopedics S.à r.l.;

- cent vingt (120) Parts Sociales Traçantes de Classe F (telles que définies dans les Statuts de la Société) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Car Parts S.à r.l.;

- mille deux cents (1.200) Parts Sociales Traçantes de Classe G (telles que définies dans les Statuts de la Société) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes détenues par RE Educations S.à r.l.;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de huit mille vingt-cinq euros (EUR 8.025,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 924.925,-) à neuf cent trente-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 932.950,-) par l'émission de trois cent vingt-et-une (321) nouvelles parts sociales traçantes de classe F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Souscription à et libération des trois cent vingt-et-une (321) nouvelles parts sociales traçantes de classe F par RE Car Parts S.à r.l. par apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société;

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Premier résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent vingt-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 924.925,-) à neuf cent trente-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 932.950,-) par l'émission de trois cent vingt et une (321) nouvelles parts sociales traçantes de classe F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

RE Car Parts S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire trois cent vingt et une (321) nouvelles parts sociales traçantes de classe F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de huit mille vingt-cinq euros (EUR 8.025,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance que RE Car Parts S.à r.l. détient envers de la Société (la Créance).

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Car Parts S.à r.l. et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 15 mars 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport atteste essentiellement que:

«- RE Car Parts S.à r.l. détient une créance envers la Société d'un montant total de douze millions huit cent vingt-sept mille euros (EUR 12.827.000,-) (la Créance), une partie de celle-ci correspondant à un montant total de huit mille vingt-cinq euros (EUR 8.025,-) sera apportée au capital de la Société (la Partie);

- la Partie de la Créance apportée par RE Car Parts S.à r.l. à la Société est constatée par le bilan annexé daté du 15 mars 2011 et reprise sous «Liabilities / Creditors / Amounts owed to affiliated undertakings / b) becoming due and payable after more than one year / - RE Car Parts» (le Bilan);

- RE Car Parts S.à r.l. est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Partie de la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à huit mille vingt-cinq euros (EUR 8.025,-) et depuis l'établissement du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- la Partie de la Créance apportée à la Société est librement cessible par RE Car Parts S.à r.l. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par RE Orthopedics S.à r.l. et, au moment de l'apport de la Partie de la Créance par RE Orthopedics S.à r.l. à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Partie de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

Le Certificat d'Apport et le Bilan resteront annexés au présent acte, après signature «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent trente-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 932.950,-) représenté par sept mille cent trois (7.103) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), quatre mille huit cent quatre-vingts (4.880) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) parts sociales traçantes de Classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C), treize mille quatre cent dix (13.410) parts sociales traçantes de Classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe D), sept mille huit cent cinquante-six (7.856) parts sociales traçantes de classe E (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe E et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe E), quatre cent quarante-et-une (441) parts sociales traçantes de classe F (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe F et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe F) et mille deux cents (1.200) parts sociales traçantes de classe G (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe G et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement, avec d'autres parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censé comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes de Classe F nouvellement émises.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ (EUR 5.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: M. AMET-HERMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13203. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052444/326.

(110058509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Siitnedif Tordesillas SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 156.897.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue le 20 avril 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mr Ricardo Seixas

Velazquez 138 Bajo

28 006 Madrid, Espagne

Mr Rui da Mota Guedes

Velazquez 138 Bajo

28 006 Madrid, Espagne

Mr Philippe Meloni

41 Op Bierg

L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

Mr Gianluigi Sagramoso,

19 via Cantonale

CH 6900 Lugano, Suisse

Mr Jean Philippe Claessens

41 Op Bierg

L-8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été prolongé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 mai 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011069893/35.

(110077281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

ONEX Carestream Health Holdings II Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.941.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.096.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2011.

Référence de publication: 2011059184/11.

(110066785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

DTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 97.985.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 25 janvier 2011

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane WEBER de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur la société de droit luxembourgeois «B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en vertu de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915, Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973. Son mandat expirera le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période prenant fin le 31 décembre 2016

- SHAMBROOK INTERNATIONAL S.A.

- Monsieur Frédéric DEFLORENNE, demeurant professionnellement 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, pour une nouvelle période prenant fin le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011069677/33.

(110076869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Hera Wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.246.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of March

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

“RHEA LUXEMBOURG S.A”, a joint-stock company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register established and having its registered office at 89 A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 24, 2011.

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party acting in the capacity described above has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of HERA WIRELESS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also acquire through contributions, subscriptions, purchases, options or otherwise, patents, trademarks, licenses, know how, copyright and other industrial, commercial or intellectual property or rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of such property, rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company may take any action it deems necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, knowhow and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third parties. The Company may furthermore provide or cause to be provided to any affiliated Company such know how, development consulting advice, operating services, promotion, representation and all services of such nature.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) shares, with a par value of one Euro (1.-EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by unanimous decision of all the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred between the shareholders or their Affiliates.

For the purpose of the present article, Affiliate shall mean, with respect to any shareholder of the Company, a person who directly or indirectly (a) controls such shareholder of the Company; (b) is controlled by such shareholder of the Company; or (c) is under common control with such shareholder of the Company. The term "control" as used in the present article shall mean directly or indirectly (i) holding more than fifty percent (50%) of the outstanding stock or other voting rights entitled to elect directors of an entity; (ii) holding the ability to appoint or elect more than fifty percent (50%) of the board of directors (or persons exercising similar functions at any meeting representing all shareholders, parties, members, or other equity holders of an entity); or (iii) in the case of an entity without a governing body equivalent to a board of directors, holding an economic or other interest carrying the right to receive more than fifty percent (50%) of the profits of the entity. However, any shareholder who wishes to transfer all, or part of, the shares it holds in the corporate capital of the Company (the "Offered Shares") to a third party shall inform the board of directors by notifying the identity of the potential purchaser (the "Offered Transferee"), the number of shares to be sold, the price offered by

such potential purchaser and the payment terms of the purported transfer. The transferring party grants, to the benefit of the other shareholders (the "Offerees"), a pre-emptive right on the Offered Shares, of which the Offerees shall be notified without delay by the board of directors by registered letter (the "Transfer Notice"). The pre-emptive right of each Offeree shall be proportionate to its shareholding in the Company (the Offered Shares being not considered for the purpose of this calculation). The Offerees may exercise this pre-emptive right within 30 (thirty) days from the date of the Transfer Notice. The Offerees may also, expressly, before the expiry of the term, waive their pre-emptive right. The Offerees failure to notify, within the term granted, their decision to exercise or not their pre-emptive right shall constitute an express waiver. The pre-emptive right, not exercised by certain Offerees over the Offered Shares will benefit to the other Offerees on a pro rata basis of their entitlement to the pre-emption in relation to the Offered Shares and the full exercise of the pre-emption right of certain Offerees. If the pre-emptive rights exercised by the Offerees do not covered all of the Offered Shares, then the shareholder willing to transfer the Offered Shares is authorised to transfer them to the Offered Transferee.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company to one or more directors, executives, employees or other persons who may be, but need to be, shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

Art. 14. Each shareholder may examine the separate books, records and accounts to be kept by the Company and shall be entitled to receive all information quarterly, including any management accounts and operating statistics and other trading and financial information, in such form as a shareholder reasonably requires to keep it properly informed about the business and affairs of the Company and generally to protect its interests as a shareholder.

General meeting

Art. 15. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and have waived any convening requirement the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the following business day.

Art. 17. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least five percents (5%) of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least five percents (5%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 19. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 20. At least five percent (5%) of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent (10%) of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 22. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as subsequently amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012. The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) shares, with a par value of one euro (1.-EUR) each have been subscribed to as follows:

RHEA Luxembourg S.A., prenamed,

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31st December 2011:

1. Mr Marc LIBOUTON, accountant, residing at rue de la Chapelle, 133, B-6600 BASTOGNE, born on February 19, 1971, in Libramont (B),

2. Mrs Cornelia METTLEN, lawyer, residing at 80, am Bongert, L-1270 LUXEMBOURG, born on January 29, 1963, in St Vith (B),

3. Mrs Brigitte DENIS, "Réviseur d'entreprises" residing at rue du Stade, 28, B-6741 VANCE, born on April 12, 1966, in Rossignol (B),

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor of the Company, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31st December 2011:

Mrs Annette MICHELS, residing at 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, born on August 9, 1952, in Luxembourg,

Third resolution

The company's registered office is located at 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu,

«RHEA LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, non-encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 24 mars 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HERA WIRELESS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt. D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licence, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; soustraire la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues. De plus, la Société peut fournir ou être amenée à fournir à toute société affiliée un tel savoir-faire, conseil en développement, service opérationnel, promotion, représentation et tout service de cette nature.

La Société pourra également exercer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction mobilière ou immobilière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision unanime de tous les actionnaires.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul actionnaire, les actions détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'actionnaires, les actions seront librement transmissibles entre eux ou leurs Entités Affiliées.

Dans le cadre de cet article, Entité Affiliée signifie, en relation avec tout actionnaire de la Société, une personne qui, directement ou indirectement, (a) contrôle cet actionnaire de la Société; (b) est contrôlée cet actionnaire de la Société; ou (c) est sous le contrôle conjoint de cet actionnaire de la Société. Le terme «contrôle» tel qu'utilisé dans le présent article signifie détenir, de manière directe ou indirecte (i) plus de cinquante pour-cent (50%) des participations émises ou autre droit de vote donnant droit de nommer les administrateurs d'une entité (ii) la capacité de nommer plus de cinquante pour-cent (50%) du conseil d'administration (ou de personnes exerçant des fonctions similaires à toute réunions des actionnaires, associées, ou autre détenteurs du capital d'une entité); ou (iii) dans le cas d'une entité sans organe de décision équivalent à un conseil d'administration, un droit économique ou capitalistique donnant droit de recevoir plus de cinquante pour-cent (50%) des bénéfices de l'entité. En revanche, tout actionnaire qui souhaiterait transférer tout ou partie des actions qu'il détient dans le capital social de la Société (les «Actions Offertes») à un tiers devra en informer le conseil

d'administration en notifiant l'identité de l'acheteur potentiel (l'«Acquéreur Proposé»), le nombre d'actions à être vendues, le prix offert par un tel Acquéreur Proposé et les termes du paiement de la cession envisagée. La partie cédante, accorde au bénéfice des autres Associés (les «Proposés») un droit préemptif sur les Actions Offertes, pour lequel les actionnaires seront notifiés par le conseil d'administration sans délai par lettre recommandée (la «Notification de Transfert»). Le droit de préemption de chaque Proposé sera proportionnel à sa participation dans la Société (les Actions Offertes n'étant pas prises en compte pour ce calcul). Les Proposés pourront exercer leur droit préemptif dans les trente (30) jours suivant la date de la Notification de transfert. Les Proposés pourront aussi, expressément, avant l'expiration du terme renoncer à leur droit préemptif. Le défaut pour les Proposés de notifier, dans les termes convenus, leur décision d'exercer ou non leur droit de préemption constituera un renoncement express. Le droit de préemption non exercé par certains Proposés sur les Parts offertes bénéficiera aux autres Proposés sur une base pro rata à leur droit de préemption en rapport avec les Actions Offertes et le droit d'exercice complet du droit de préemption de certains Proposés.

Si les droits de préemption exercés par les Proposés ne portent pas sur la totalité des Actions Offertes, alors l'actionnaire désirant transférer les Actions Offertes sera autorisé à les transférer à l'Acquéreur Proposé.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Art. 14. Chaque actionnaire pourra examiner les livres, registres et comptes tenus par la Société et sera en droit de recevoir tous les trimestres toute information, y compris les comptes de gestion, les statistiques d'exploitation et d'autres informations commerciales et financières, dans la forme qu'un actionnaire peut raisonnablement exiger, afin de le tenir correctement informé sur les activités et les affaires de la Société et, en général pour protéger ses intérêts en tant qu'actionnaire.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et ont renoncé à leur droit de convocation préalable, alors la réunion peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Sauf stipulations contraires de la loi ou des Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins cinq pour-cent (5%) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de cinq pour-cent (5%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31.000) actions, avec une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, ont été intégralement souscrites par RHEA Luxembourg S.A., prénommée

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, la comparante, ès qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

1. M Marc LIBOUTON, comptable, demeurant au 133, rue de la Chapelle, B-6600 BASTOGNE, né le 19 février 1971 à Libramont (B),
2. Mme Cornelia METTLEN, juriste, demeurant au 80, am Bongert, L-1270 LUXEMBOURG, née le 29 janvier 1963 à St Vith (B),
3. Mme Brigitte DENIS, "Réviseur d'entreprises" demeurant au 28 rue du Stade, B-6741 VANCE, née le 12 avril 1966 à Rossignol (B),

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

Mme Annette MICHELS, demeurant au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, née le 9 août 1952 à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 89A, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15451. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur p.d. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054337/438.

(110060639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Berlin I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.506.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Berlin I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Berlin I S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 4. The Company will assume the name of "Larry Berlin I S.à r.l."."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Berlin I S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Februar 2011, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Berlin I S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Berlin I S.à r.l.““

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2835. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057817/72.

(110065317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 5 mai 2011 à 14 heures

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de

- Monsieur Marc Schublin, 96, boulevard Konrad Adenauer L-2968 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Klaas Bleeker, Reijnier Vinkeleskade 75, NL-1071SZ Amsterdam, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Klaus Glaubitt, 5-9, Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Michael Neumayr, Kratochwjlestrasse 12/1/21.2, A-1220 Vienna, Austria en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Madame Monika Beck, 5-9, Palmengartenstrasse D-60325 Frankfurt am Main en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Franz Josef Flosbach, Kämmergasse 22, D-50676 Cologne en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Dominik Ziller, Friedrich-Ebert-Allée 40, D-53113 Bonn en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Aftab Ahmed, 2304-S, Williard Avenue 4515, USA-20815 Chevy Chase, Maryland en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Monsieur Christoph Achini, 11, Bubenberplatz, CH-3010 Bern en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2011070924/36.

(110076920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mai 2010 à Strassen

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Creo Luxembourg tenue le 11 mai 2010 à Strassen que Monsieur Jacques MISCHO, né le 20 octobre 1953 à Luxembourg et ayant son adresse professionnelle au 2, rue Emile Bian à L-1235 Luxembourg, a été nommé administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

Monsieur Etienne SCHNEIDER, Président

Monsieur Nico WIETOR, Vice-Président

Monsieur Guy AREND, Administrateur

Monsieur Romain BECKER, Administrateur

Monsieur Patrick COLLING, Administrateur

Monsieur Fernand FELZINGER, Administrateur

Monsieur Manfred FESS, Administrateur

Monsieur Stephan KAMPHUES, Administrateur

Monsieur Marc LEONHARD, Administrateur

Monsieur Roland MICHEL, Administrateur

Monsieur Jacques MISCHO, Administrateur

Monsieur Georges MOLITOR, Administrateur

Monsieur René REITER, Administrateur

Monsieur Claude SEYWERT, Administrateur

Monsieur Patrick THEIN, Administrateur

Monsieur François THOUMSIN, Administrateur

Monsieur Tom EISCHEN, Commissaire du Gouvernement à l'Energie

Référence de publication: 2011069663/30.

(110077351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.496.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.".

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ Art. 4. The Company will assume the name of "Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.““

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2838. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057819/72.

(110065316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

CEPF New Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.951.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 18 avril 2011: que

- Le siège social de la Société est transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 29 avril 2011.

- Monsieur Alan Botfield, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, UK, résidant à, 1 AM Gronn, L-5222 Sandweiler, Luxembourg et, Lux Business Management S.à r.l., société à responsabilité limitée, siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 79.709, sont nommés en tant que gérants de la Société à compter du 18 avril 2011 et pour une durée indéterminée.

- Les démissions de Monsieur Gérard Becquer et de Madame Fanny Him en tant que gérants de la Société sont acceptées avec effet au 29 avril 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Fabrice de Clermont-Tonnerre;
- Peter Kasch;
- Michael Chidiac;
- Alan Botfield; and
- Lux Business Management S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059524/28.

(110066137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Extensa Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.645.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of April.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EXTENSA GROUP, a "société anonyme" having its registered office in Havenlaan 86/c, B-1000 Brussels, RPM Brussels 0425.459.618

duly represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of Extensa Participations I S.à r.l., a limited liability company, (herewith the "Company"), with its registered office at 17, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 103.645, incorporated on 7 October 2004 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1322 of 28 December 2004, and the bylaws of which have been amended for the last time on 14 March 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1288 of 4 July 2006.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg-city to Senningerberg with effect on 15 April 2011.

Second resolution

The sole member decides to amend consequently the 1st paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 5. (paragraph 1).** The registered office of the Company is established in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).”

Third resolution

The sole member decides to establish the new registered office at 6 route de Trèves, L-2366 Senningerberg.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EXTENSA GROUP, une société anonyme ayant son siège social à Havenlaan 86/c, B-1000 Bruxelles,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de Extensa Participations I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (ci-après la « Société»), ayant son siège social au 17, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 103.645, constituée en date du 7 octobre 2004 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1322 du 28 décembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 14 mars 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 4 juillet 2006.

L'associée unique, représentée comme stipulai ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-ville à Senningerberg avec effet au 15 avril 2011.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg)»

Première résolution

L'associée unique décide de fixer le nouveau siège social au 6 route de Trèves, L-2366 Senningerberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 avril 2011. Relation: RED/2011/885. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057870/87.

(110065193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Cifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.890.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2011.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011069653/26.

(110077293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

SES Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.454.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 30 mars 2011, le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Münsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 28 avril 2011.

Pour la Société

Pierre Margue

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2011061848/16.

(110068335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

CEPF Weisseritz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.255.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 18 avril 2011: que

- Le siège social de la Société est transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 29 avril 2011.

- Monsieur Alan Botfield, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, UK, résidant à, 1 AM Gronn, L-5222 Sandweiler, Luxembourg et, Lux Business Management S.à r.l., société à responsabilité limitée, siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 79.709, sont nommés en tant que gérants de la Société à compter du 18 avril 2011 et pour une durée indéterminée.

- Les démissions de Monsieur Gérard Becquer et de Madame Fanny Him en tant que gérants de la Société sont acceptées avec effet au 29 avril 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Fabrice de Clermont-Tonnerre;
- Peter Kasch;
- Michael Chidiac;
- Alan Botfield; and
- Lux Business Management S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059525/28.

(110066140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Cortem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.366.

—
Extrait du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mai 2011

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Luca Checchinato, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Riccardo Gratton, demeurant Via Della Vitalba 4, I-34121 Trieste (Italie), administrateur

Alessandro Rossi, demeurant Viale Argonne 8, I-20120 Milan (Italie), administrateur;

Alberto Mossini, demeurant Via Cocconcelli Antonio 11, I-43100 Parme (Italie), administrateur.

Mme Emanuela Corvasce, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

ComCo S.A. 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011069660/26.

(110077211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Eureconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6419 Echternach, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.390.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen was folgt:

Die Wohnanschrift der Mitglieder des Gesellschaftsorgans Conseil d'administration hat sich geändert :

Die neue Wohnanschrift lautet:

Name: Stumm – Kneiziene

Vorname: Audrone

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

D - 54310 Ralingen, Zum Hamborn 6 B

Dauer des Mandats: begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird:

Die neue Wohnanschrift lautet:

Name: Stumm

Vorname: Thomas

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

D - 54310 Ralingen, Zum Hamborn 6 B

Dauer des Mandats: begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird:

Dauer des Mandats:

Die Dauer des Mandats für Herr Walter Stumm war bisher begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2007 stattgefunden hat.

Neu: Die Dauer des Mandats gilt für weitere sechs Jahre.

Tägliche Geschäftsführung:

Die Anschrift von Frau Audrone Stumm-Kneiziene hat sich geändert:

Neu: D-54310 Ralingen, Zum Hamborn 6 b

Prüfungsbeauftragter:

Bisheriger Prüfungsbeauftragter:

Bezeichnung der Gesellschaft oder Firmenname: EUROCOMPTE S.A.

Handelsregisternummer: B 37263

Amtsausführung: Rechnungskommissar

Sitz der juristischen Person: 1, Rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Dauer des Mandats: Begrenzt

Bestellungsdatum: 10/03/2003

Bis zur Generalversammlung die im Jahre 2007 stattgefunden hat.

Neu:

Bezeichnung des Firmennamens: Kläs Reimund

Amtsausführung: Rechnungskommissar

Sitz der Person: L-6450 Echternach 11 Rue de Luxembourg

Dauer des Mandats: Begrenzt

Bestellungsdatum: 24/03/2009

Bis zur Generalversammlung die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Echternach, den 28.09.2009.

Dr. Thomas Stumm

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011059530/49.

(110066151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Am Bann 3-5, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.606.

—
Proches-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 28 avril 2011

ad 3.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent Schummer. A l'unanimité des voix Monsieur François Pauly (demeurant à 11, rue Auguste Liesch à L-1937 Luxembourg) est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Laurent Schummer dont il termine le mandat.

ad. 4.

L'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2011 PriceWaterhouseCoopers représentée par Madame Christiane Schaus.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Am Bann 3-5

Société Anonyme

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2011069573/20.

(110076772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/Larry Condo S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Condo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Condo S.à r.l.".

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Larry Condo S.à r.l."."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Condo S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Februar 2011, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Condo S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Condo S.à r.l.““

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2832. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057821/72.

(110065318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Best Deal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.125.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 mars 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2011061144/18.

(110067881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Larry Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.253.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Larry Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Holdco S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 4. The Company will assume the name of "Larry Holdco S.à r.l.""

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Larry Midco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Holdco S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 28. Januar 2011, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Holdco S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Holdco S.à r.l.“.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienenene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2011. Relation: EAC/2011/2839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057823/72.

(110065312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Aria Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 148.991.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 21 avril 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Philippe MELONI, président, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- David BARCLAY-MILLER, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Grand Duché de Luxembourg

- Scott LEVY, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Grand Duché de Luxembourg

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 mai 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2011069596/27.

(110077282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Larry Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Midco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.254.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Larry Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Midco S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 4. The Company will assume the name of "Larry Midco S.à r.l.""

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Larry Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Midco S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Februar 2011, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Midco S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art.4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Midco S.à r.l.“.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2011. Relation: EAC/2011/2841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057825/72.

(110065311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Fulvie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.706.

Extrait du Procès-Verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique prises le 22 février 2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Actionnaire Unique décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'Actionnaire Unique prend note également du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Claude SCHMITZ, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ainsi que du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy Hornick et désigne pour une période de six ans Monsieur Gerdy Roose, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry Fleming et désigne pour une période de six ans Monsieur Pierre Lentz, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FULVIE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011069716/31.

(110076788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2011

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

BANQUE CPH, représenté par Mr François Petit

Messieurs:

Damien COURTENS

Hugues de DROUAS

Alex DE JESUS

Olivier DELAMARCHE

Michel LATIN

Jean-Marie LEGRAND

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE

Thierry van MONS

Mesdames:

Elisabeth LACOUTURE

Jacqueline STARKLE

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:

DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011069908/26.

(110076779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

dfl Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.150.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059557/10.

(110067422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 78.766.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059571/11.

(110067053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**BosstoBoss S.A., Société Anonyme,
(anc. Quixline.com S.A.).**

Siège social: L-3424 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 75.566.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011059581/12.

(110067441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.710.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61797 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059622/10.

(110067325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**Larry Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Saxony S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.504.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Saxony S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Saxony S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 4. The Company will assume the name of "Larry Saxony S.à r.l."."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Larry Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Saxony S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 14. Februar 2011, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Saxony S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Saxony S.à r.l.““

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2834. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057826/72.

(110065319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Kaupthing Manager Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.942.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an et a nommé ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour un mandat d'un an (en remplacement de KPMG Audit S.à r.l.).

Composition du Conseil d'Administration

Margret SVEINSDOTTIR, Président

(résidant professionnellement à IS-105 REYKJAVIK, Borgartun 19)

Eric CHINCHON

(résidant professionnellement à L-1273 Luxembourg-Hamm, 19, rue de Bitburg)

Andri V. SIGURDSSON

(résidant professionnellement à L-8124 BRIDEL, 14, rue des Carrefours)

Réviseur d'Entreprises agréé

ERNST & YOUNG

(ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 MUNSBACH)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011059709/25.

(110067566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.777.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156.777, constituée originellement sous la dénomination de "SVB FINANCE S.A.", suivant acte de scission partielle reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2669 du 6 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 27 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristina LEVIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo PERIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lara NASATO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter du montant actuel de quatre millions neuf cent soixante neuf mille Euros (EUR 4.969.000,-) à neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 9.969.000,-) et intégralement libérées par un apport en nature.

2. Emission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) par l'actionnaire unique et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en nature.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5. Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante neuf mille Euros (EUR 4.969.000,-) à neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 9.969.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de créer et d'émettre 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution *Souscription - Paiement*

S'est ensuite présentée Cristina LEVIS, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associée unique, la société FINANZIARIA INTERNAZIONALE HOLDING S.P.A., une société par actions de droit italien, établie et ayant son siège social à Conegliano (TV), Via Alfieri 1, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les membres de bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de FINANZIARIA INTERNAZIONALE HOLDING S.P.A., à 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) et de libérer intégralement ces actions nouvelles et la prime d'émission moyennant conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

Toutes les 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions ont été émises, avec paiement d'une prime d'émission, en contrepartie d'un apport en nature et libérées par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, pour un montant total d'au minimum de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-).

La réalité de la souscription des 50.000 (cinquante mille) nouvelles actions, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission, et de la libération a été prouvée au notaire instrumentaire par un justificatif.

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, établi en date du 29 mars 2011 par le réviseur d'entreprises indépendant "TEAMAUDIT S.A.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dûment représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET. La valeur de la créance est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, et d'y ajouter un quatrième alinéa relatif à l'établissement d'un compte prime d'émission. Cet article aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 9.969.000,00 (neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros) représenté par 99.690 (quatre-vingt-dix-neuf mille six cents quatre vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cents euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille huit cents Euros (EUR 6.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Levis, P. Perin, L. Nasato, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 avril 2011. Relation: RED/2011/763. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057116/111.

(110064648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011070489/13.

(110078290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Larry Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/Larry Topco S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.235.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141602,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 25 February 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BRE/Larry Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, a company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, the registration of which with the Luxembourg trade and companies register is still pending (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Larry Topco S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Larry Topco S.à r.l." "

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 141602 eingetragen,

hier vertreten durch Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 25. Februar 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der BRE/Larry Topco S.à r.l., einer société à responsabilité limitée, gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, noch nicht im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen (la "Société"), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 28. Januar 2011, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht ist.

Der alleinige Gesellschafter trifft folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftsbezeichnung der Gesellschaft in „Larry Topco S.à r.l.“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut abzuändern:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry Topco S.à r.l.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Sondhi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2011. Relation: EAC/2011/2843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011057827/72.

(110065310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Oasis Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour Oasis Finance S.A.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2011073187/13.

(110074535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.